

AIDES AUX ÉTUDIANTS DE LA COMMUNE DE DANNES

Chaque année, la commune de Dannes octroie **une aide de 100 € aux jeunes Dannois qui poursuivent leurs études supérieures** (à l'exception des étudiants en contrat d'apprentissage et en alternance qui sont rémunérés).

Pour en bénéficier, il vous suffit de faire parvenir en Mairie votre demande écrite, accompagnée des pièces suivantes :

- Le certificat de scolarité de l'année en cours,
- Un justificatif de domicile,
- Un RIB à votre nom.

<https://dannes.fr/fr/rb/1166934/aides-et-subventions-de-la-commune>

Ville de Dannes:

Rue de la Mairie

62187 - Dannes

<https://dannes.fr/fr/>